

Cahier des charges

Sélection d'un prestataire pour la formation "La norme NIS2 pour les entreprises du numérique"

1. Contexte

1.1 Le cluster Digital 113

Digital 113 est une association d'entreprises du numérique sur le territoire régional d'Occitanie, qui fédère tous les acteurs de l'économie et de l'innovation, et fait bénéficier à ses adhérents d'une plus grande proximité avec les laboratoires de recherche, les grands groupes, les pôles de compétitivité, les structures de formation et les universités, ainsi que les institutionnels, les médias, les investisseurs, ...

Situé au cœur de l'écosystème numérique, Digital 113 favorise les synergies et développe la coopération entre les entreprises. Le cluster permet le rayonnement des expertises numériques des entreprises et les secteurs d'excellence de la Région Occitanie, en France et à l'international.

1.2 Positionnement de Digital 113 sur le sujet de la cybersécurité

Dans le domaine de la cybersécurité, Digital 113 s'engage activement à jouer un rôle de catalyseur en favorisant la sensibilisation, le partage des bonnes pratiques et le renforcement des compétences au sein de ses adhérents. Le cluster considère la cybersécurité comme un enjeu majeur pour les entreprises du numérique et s'efforce de positionner ses actions en accord avec les évolutions réglementaires et les meilleures pratiques du secteur.

1.3 Evolution de la norme européenne

L'évolution de la norme européenne en matière de cybersécurité, marquée par l'introduction de la directive NIS2, représente une étape significative dans la protection des services numériques au sein de l'Union européenne. Cette nouvelle itération, succédant à la directive NIS, reflète la prise de conscience croissante des enjeux liés à la cybersécurité et vise à renforcer la résilience des opérateurs de services essentiels (OSE) et des fournisseurs de services numériques (FSN). NIS2 impose des obligations plus rigoureuses en termes de gestion des risques, de notification des incidents et de coopération avec les autorités nationales. En répondant aux évolutions constantes des menaces cybernétiques, cette norme cherche à instaurer un cadre réglementaire robuste favorisant la prévention, la détection et la gestion des incidents de sécurité, contribuant ainsi à garantir la continuité et la sécurité des services numériques essentiels dans l'ensemble de l'Union européenne.

Site de Toulouse et Siège Social



Portes Sud IMM 3,
12 rue Louis Courtois de Viçose
31 100 Toulouse



+33 (0)5 34 31 41 95

Site de Montpellier



Halle de l'Innovation,
10 place Françoise Héritier ZAC Cambacérés
34000 Montpellier



+33 (0)6 19 17 09 18

1.4 Finalité de la formation

La formation a pour objectif principal de sensibiliser les participants aux nouvelles obligations découlant de la directive européenne NIS2. Elle vise à fournir aux entreprises du numérique les connaissances nécessaires pour se conformer aux exigences de la norme, renforçant ainsi leur posture en matière de cybersécurité. En favorisant un apprentissage collectif, la formation encourage la collaboration inter-entreprises, permettant aux participants de partager leurs expériences, de confronter leurs pratiques et d'acquérir une compréhension approfondie des enjeux spécifiques liés à la sécurité numérique. L'objectif final est d'autonomiser les entreprises dans leur démarche de mise en conformité avec la norme NIS2, renforçant ainsi la résilience de l'écosystème numérique dans la région d'Occitanie.

2. Formation

2.1 Présentation de la Formation NIS2

La norme NIS2 s'applique aux opérateurs de services essentiels (OSE) et aux fournisseurs de services numériques (FSN). Elle introduit de nouvelles obligations en matière de gestion des risques, de notification des incidents et de coopération avec les autorités nationales. La formation devra aborder d'une part la partie réglementaire et les aspects de gouvernance, d'autre part les solutions techniques envisageables pour répondre aux exigences de la norme.

La formation "La norme NIS2 pour les entreprises du numérique" est conçue en format collectif, réunissant différentes entreprises.

2.2 Objectif de la Formation

La formation "La norme NIS2 pour les entreprises du numérique" est une formation-action sur une durée adaptée à un public de TPE-PME.

Elle devra permettre aux participants de :

- Comprendre et s'approprier de la norme NIS2 et ses obligations
- Identifier les impacts pour leur entreprise
- Définir une gouvernance adaptée à sa mise en œuvre
- Traduire techniquement les impératifs de la norme

Site de Toulouse et Siège Social

 Portes Sud IMM 3,
12 rue Louis Courtois de Viçose
31 100 Toulouse

 +33 (0)5 34 31 41 95

Site de Montpellier

 Halle de l'Innovation,
10 place Françoise Héritier ZAC Cambacérés
34000 Montpellier

 +33 (0)6 19 17 09 18

La modalité de formation-action permettra la mise en application concrète en entreprise, et devra favoriser le partage de bonnes pratiques et l'échange d'expériences entre les participants, pour une montée en compétences accélérée sur le sujet.

2.3 Intervenants

Il est attendu que l'équipe pédagogique proposée puisse couvrir l'ensemble des objectifs requis, à la fois le volet juridique et le volet technique.

2.4 Périmètre

L'implantation des sièges sociaux ou établissements secondaires des entreprises bénéficiaires est en Occitanie.

Des déplacements sont à prévoir sur Montpellier et Toulouse, et parfois plus occasionnellement dans les territoires de la Région.

Entreprises ciblées : opérateurs de services essentiels (OSE) et aux fournisseurs de services numériques (FSN) et potentiellement toute entreprise nécessitant une montée en compétences sur le sujet.

3. Réponse Attendue

Digital 113 sera l'organisme porteur de cette démarche d'accompagnement, et attend que les prestataires puissent proposer une réponse complète sur l'ensemble de la formation (seul ou en consortium).

L'objectif étant d'accompagner principalement les PME et TPE, le dispositif devra être adapté dans sa durée, pour permettre une mobilisation suffisante des individus concernés tout en étant acceptable sur la charge de travail. Cela sous-entend des modules articulés avec des séances collectives de travail et des intersessions le cas échéant pour que chacun travaille sur sa conformité à la nouvelle norme.

Il est attendu du prestataire qu'il conçoive les contenus et supports de formation pour les journées de formation-action.

Digital 113 attend de la part des prestataires :

- Une réponse détaillée, précisant les contenus traités et les modalités pédagogiques
- une force de proposition sur l'architecture de la formation, avec articulation entre phase de formation, et phases d'accompagnement individuel le cas échéant

Site de Toulouse et Siège Social

 Portes Sud IMM 3,
12 rue Louis Courtois de Viçose
31 100 Toulouse

 +33 (0)5 34 31 41 95

Site de Montpellier

 Halle de l'Innovation,
10 place Françoise Héritier ZAC Cambacérés
34000 Montpellier

 +33 (0)6 19 17 09 18

- Les CV des intervenants et leurs méthodes d'actualisation des compétences sur le sujet concerné
- Les villes d'intervention en présentiel
- Un calendrier prévisionnel de déroulement des actions
- Une proposition tarifaire adaptée : le prestataire sera sous-traitant de Digital 113, et doit proposer son coût journalier d'intervention.

Il appartiendra à Digital 113 de commercialiser le dispositif et d'organiser les sessions de formation, dans le respect de ses process Qualiopi. Le prestataire pourra être sollicité en « avant-vente » en cas de besoin.

Critères du prestataire :

Il est attendu que le prestataire soit formé à l'animation de formation. Il devra disposer d'un numéro de déclaration d'activité de formation. La certification Qualiopi n'est pas nécessaire. Il est attendu que le prestataire propose une réponse adaptée au cahier des charges.

À proposition égale, la priorité sera donnée aux prestataires ayant leur siège social ou un établissement secondaire sur le territoire d'Occitanie, et adhérant à Digital 113.

Il est attendu du prestataire qu'il conçoive les contenus et supports de formation pour les journées de formation.

Ces éléments permettront une première sélection des prestataires, et constituent une base de travail solide pour finaliser le dispositif avec Digital 113 avant mise à disposition auprès des entreprises du numérique en région Occitanie.

Les prestataires sont appelés à se manifester au plus tard le **5 avril 2024 à 17h00** par un dossier de candidature, à l'adresse formation@digital113.fr

Les candidats qui souhaitent échanger sur le présent cahier des charges pourront poser leurs questions à Digital 113, en demandant Martin VERGEZ au 06 07 30 28 21, **exclusivement sur les périodes ci-dessous :**

- Jeudi 21 14h30 à 16h30
- Jeudi 28 14h30 à 16h30
- Jeudi 4 14h30 à 16h30

Pour des questions d'organisation, en dehors de ces périodes, aucune réponse concernant ce cahier des charges ne sera apportée.

Site de Toulouse et Siège Social

 Portes Sud IMM 3,
12 rue Louis Courtois de Viçose
31 100 Toulouse

 +33 (0)5 34 31 41 95

Site de Montpellier

 Halle de l'Innovation,
10 place Françoise Héritier ZAC Cambacérés
34000 Montpellier

 +33 (0)6 19 17 09 18